Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026068SCA-DE

SCAËR SKAER
Département du Finistère

DEL 2026/068

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Vendredi 05 Juin 2026 à 18H35

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN-FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Valérie GRÉGOIRE-EVENNOU qui a donné procuration à Gaëtan COSQUER.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 06.05.2026 / 2026/068 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS :

RAPPORTEUR M. COSQUER,

Monsieur Cosquer informe l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de pourvoir à 2 postes au restaurant municipal vacant et vu les entretiens de recrutement

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026068SCA-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

Article N°1 :
DE CRÉER 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,

Article N°2 :
DE CRÉER 1 poste d'adjoint technique à temps complet,

Article N°3 :
D'INDIQUER que les crédits nécessaires sont prévus au budget correspondant,

Article N°4 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR

